

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE MERCREDI 5  
FÉVRIER 2025, À 20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire  
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**14-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025
5. Correspondance
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
  - 6.2 Revenus
  - 6.3 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales
7. Affaires courantes
  - 7.1 Abrogation de la résolution 41-04-2024 et affectation du solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé pour le remboursement de l'emprunt 38035-8
  - 7.2 Grille salariale 2024-2025-2026
  - 7.3 Diminution du taux d'indexation de la rémunération des élus pour les années 2023 et 2024
  - 7.4 ADMQ – Frais d'adhésion et de congrès 2025
  - 7.5 COMBEQ – Adhésion 2025 et formations pour l'inspectrice en bâtiment
  - 7.6 Participation au programme « Mon eau, mon puits, ma santé » pour le printemps 2025
  - 7.7 Contrat pour services professionnels d'ingénierie en structure pour le projet de rénovation de la salle municipale et relocalisation de la bibliothèque – Avenant #1
  - 7.8 Travaux d'aménagement de la garderie communautaire
8. Demandes
  - 8.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2025 dans notre municipalité

8.2 Chevaliers de Colomb – Commandite pour le livre souvenir du 75<sup>e</sup> anniversaire

9. Règlements
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**15-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 avec la modification suivante :

- au point 6.1 : remplacer « adopter à l'unanimité » par « adopter à la majorité ».

**ADOPTÉE**

**Le conseiller Sébastien Paré se joint à la séance à compter de 20h02.**

#### **5. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **6. FINANCES**

##### **6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de janvier 2025 pour un montant total de 240 968,66\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

**16-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

##### **6.2 REVENUS**

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 108 715,99\$ incluant les revenus de perception.

##### **6.3 LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Bécancour un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

**17-02-2025**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE procéder à l'envoi d'une lettre recommandée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes et la possibilité de prendre entente avec la municipalité avant le 27 février 2025;
- QUE le conseil mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes des immeubles ayant un solde impayé depuis plus d'un (1) an et pour un montant total supérieur à 100\$ à l'expiration du délai fixé;
- QUE la greffière trésorière, Carine Neault, transmette avant le 3 mars 2025, au bureau de la MRC de Bécancour, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;
- QUE le conseil municipal mandate le maire, Mario Lyonnais, ainsi que la directrice générale, Carine Neault, à représenter la Municipalité de Sainte-Françoise lors de la vente pour taxes qui se tiendra dans les locaux de la MRC de Bécancour le 12 juin 2025.

**ADOPTÉE**

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 41-04-2024 ET AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ POUR LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT 38035-8**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 41-04-2024 pour le remboursement d'un emprunt à l'échéance – Emprunt 38035-8 ne mentionnait pas spécifiquement la provenance des fonds pour le remboursement dudit emprunt et qu'il y a donc lieu de l'abroger;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement du solde de cet emprunt au montant de 309 700,00\$ doit être payé à même le solde disponible du règlement d'emprunt fermé de la municipalité;

**18-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'abroger la résolution 41-04-2024;
- De rembourser le capital de l'emprunt 38035-8 au montant de 309 700,00\$ à même le solde disponible du règlement d'emprunt fermé de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **7.2 GRILLE SALARIALE 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de faire l'adoption d'une grille salariale afin d'avoir un outil de référence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les Lois et règlements gouvernementaux en matière de rémunération dont la Loi sur l'équité salariale;

**19-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit entérinée la grille salariale des employés municipaux pour les années 2024-2025-2026 telle que soumise.

**ADOPTÉE**

### **7.3 DIMINUTION DU TAUX D'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement 20-2021 sur le traitement des élus prévoit l'indexation annuelle de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses selon le plus élevé entre l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada ou un taux de 2,5%;

CONSIDÉRANT QUE, en tenant compte du contexte économique, les membres du conseil ont pris la décision de s'en tenir à une indexation de 2,5% malgré un IPC beaucoup plus élevé au moment de la préparation du budget de chacune des années;

**20-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents entérine la décision de fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus à 2,5% pour les années 2023 et 2024.

**ADOPTÉE**

#### **7.4 ADMQ – FRAIS D'ADHÉSION ET DE CONGRÈS 2025**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 502\$ plus taxes et à l'assurance juridique et programme d'aide aux membres au coût de 548,70\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu que la directrice générale puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 18 au 20 juin 2024;

**21-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le paiement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2025 ainsi que les frais d'assurance responsabilité;
- De permettre à la directrice générale de procéder à l'inscription pour le Congrès 2025 de l'ADMQ et que les frais inhérents à cette activité soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

#### **7.5 COMBEQ – ADHÉSION 2025 ET FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 380,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu au budget un montant de 1 000\$ pour de la formation et que plusieurs cours sont offerts en ligne par la COMBEQ au coût de 500\$ chacun;

**22-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le paiement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ pour 2025 au coût de 380,00\$ plus taxes;
- De permettre à l'inspectrice en bâtiment de s'inscrire à deux formations offertes par la COMBEQ au cours de l'année 2025.

**ADOPTÉE**

#### **7.6 PARTICIPATION AU PROGRAMME « MON EAU, MON PUIITS, MA SANTÉ » POUR LE PRINTEMPS 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'opportunité de reconduire le programme « Mon eau, mon puits, ma santé » pour le printemps 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mon eau, mon puits, ma santé » est mis sur pied par de nombreux partenaires publics et gouvernementaux qui vise à augmenter la fréquence des analyses de la qualité de l'eau des puits privés;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est gestionnaire du projet pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront bénéficier de nombreux avantages dont l'accompagnement pour l'analyse des résultats et des prix concurrentiels;

**23-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au projet « Mon eau, mon puits, ma santé » offert par le GROBEC pour l'année 2025.

**ADOPTÉE**

#### **7.7 CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN STRUCTURE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE ET RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE – AVENANT #1**

CONSIDÉRANT QUE les différentes problématiques rencontrées en cours de chantier au niveau de la structure tel que le solage de pierre;

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques imprévues ont occasionné des visites supplémentaires et la rédaction de directives de chantier non prévues dans la soumission initiale;

CONSIDÉRANT l'avenant #1 reçu de l'entreprise Dugré pour couvrir l'ensemble des travaux imprévus ainsi que la fin du chantier pour un montant de 12 000\$;

**24-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avenant #1 de l'entreprise Dugré au montant de 12 000\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### **7.8 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'aménagement d'une garderie communautaire dans les locaux du Chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin de rendre le lieu sécuritaire, accueillant et propice à une garderie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des subventions permettant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction JC7 Inc est en mesure de faire les travaux en parallèle à ceux de la salle municipale ce qui réduit considérablement les coûts principalement avec les sous-traitants;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire reçu au montant de 94 744,00\$ plus taxes;

**25-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement de la garderie à l'entreprise Construction JC7 Inc pour un montant budgétaire de 94 744,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **8. DEMANDES**

#### **8.1 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation;

**26-01-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE déclarer que la municipalité de Sainte-Françoise appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.
- QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :
  - porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
  - participer au jeudi perséVert
  - participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

**ADOPTÉE**

## **8.2 CHEVALIERS DE COLOMB – COMMANDITE POUR LIVRE SOUVENIR DU 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil #3317 Manseau des Chevaliers de Colomb fête son 75<sup>e</sup> anniversaire le 7 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'ils préparent actuellement un livre souvenir pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien a été présentée à la municipalité pour un montant de 50,00\$;

**27-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 50,00\$ au conseil #3317 Manseau des Chevaliers de Colomb pour la réalisation de leur livre souvenir.

**ADOPTÉE**

**9. RÈGLEMENTS**

**NIL**

**10. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

**NIL**

**12. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**28-02-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h10.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mario Lyonnais, maire

\_\_\_\_\_  
Carine Neault, directrice générale et  
greffière-trésorière